

et la presse de l'autre pays ainsi que d'acquérir une meilleure connaissance de ce dernier, dans le but d'établir une coopération directe entre les organismes d'édition appropriés et des agences de presse et d'information du Cn-ada et de l'URSS.

3. De faciliter les échanges de conférenciers. Les programmes de ces échanges ainsi que les sujets de ces conférences seront négociés entre les organismes invitants concernés.

4. D'encourager et de faciliter des échanges d'une durée prolongées de rédacteurs et de traducteurs de maisons d'édition pour qu'ils approfondissent leurs connaissances linguistiques.

5. D'encourager le développement de la coopération dans le domaine de l'édition canadiennes et soviétiques, notamment:

- la co-production de livres;
- l'échange d'informations de toute sortes;
- la publication de livres d'auteurs canadiens en URSS et d'auteurs soviétiques au Canada.

Les conditions de ces échanges seront négociées directement entre les organismes canadiens et soviétiques concernés.

- l'échange d'expositions du livre à des conditions financières acceptables de part et d'autre, et la participation des deux pays aux expositions internationales du livre au Canada et en URSS.

6. Durant la période du programme les deux parties sont convenues d'appuyer un échange pouvant aller jusqu'à trois écrivains ou poètes pour une durée ne dépassant pas trois semaines sur la base d'itinéraires convenus d'avance directement et séparément entre l'Union des écrivains du Canada, l'Union nationale des écrivains